

Direction de la Police Administrative

Bâtiment La Verrière - rue Hilaire Touche 13127 Vitrolles

☎ 04 42 77 90 87

E-mail : dgar.police.administrative@ville-vitrolles13.fr

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVERTURE
D'UN DEBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE

*(à retourner dûment complétée au minimum 2 mois avant la manifestation à
dgar.police.administrative@ville-vitrolles13.fr)*

Je, soussigné(e) Nom et Prénom :

Agissant en qualité de :

De l'association / société :

Adresse de l'association / société :

.....

Téléphone

Mail@.....

Sollicite l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire de :



3EME CATEGORIE



4EME CATEGORIE (UNIQUEMENT POUR LES FOIRES EXPOSITIONS).

Intitulé de la manifestation

Date(s) de la manifestation

Lieu de la manifestation

Horaires de la buvette

Type de boissons proposées (ex : vin, bière...)

Fait le

Signature,

CLASSIFICATION DES BOISSONS (art. L3321-1 CSP)

- **3° groupe** : boissons fermentées non distillées (vin, bière, cidre, poiré, hydromel, vins doux naturels dont ceux bénéficiant du régime fiscal des vins, crèmes de cassis et les jus de fruits ou de légumes fermentés comportant de 1,2 à 3 degrés d'alcool, vins de liqueur, apéritifs à base de vin et liqueurs de fraise, framboises, cassis ou cerises, ne titrant pas plus de 18 degrés d'alcool pur.
- **4° groupe** : rhums, tafias, alcools provenant de la distillation des vins, cidres, poirés ou fruits.
- **5° groupe** : toutes les autres boissons alcooliques.